



RAPPORT ANNUEL

2017

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
.....	
QUI SOMMES-NOUS ?	5
.....	
AXE STRATÉGIQUE 1 - FAIRE VALOIR L'AVIS DES PRODUCTEURS	7
.....	
LES ENJEUX POUR LA SUITE	12
.....	
AXE STRATÉGIQUE 2 - POINT RELAIS D'INFORMATION FILIÈRES	14
.....	
LES CELLULES D'INFORMATION	17
.....	
LES ENJEUX POUR LA SUITE	20
.....	
AXE STRATÉGIQUE 3 - FACILITATION D'INITIATIVES FILIÈRES	21
.....	
L'ORGE BRASSICOLE, LE MOUTON, L'AVICULTURE	22
.....	
LE PRIX JUSTE	26
.....	
INITIATIVES ACCOMPAGNÉES	28
.....	
ENJEUX POUR LA SUITE	33
.....	
ANNEXES	34
.....	
COORDONNÉES GÉNÉRALES	49

AVANT-PROPOS

Après une année 2016 très difficile pour la plupart des secteurs, l'année 2017 reste celle d'un prolongement de crise marqué notamment par la sécheresse du printemps, la crise du fipronil et une dégradation des marchés de la viande et des céréales.

Face à ces difficultés, nous avons poursuivi nos efforts pour faire valoir les avis des Producteurs, tant auprès des institutions publiques que des acteurs des filières et du grand public. Nous avons beaucoup investi en 2017 pour donner un maximum de professionnalisme à nos actions. La crédibilité du Collège s'en est vue grandie auprès des acteurs principaux du secteur.

Nos actions ont été organisées autour des 3 axes stratégiques suivants :

FAIRE VALOIR L'AVIS DES PRODUCTEURS

Les actions menées ont contribué à une orientation et un suivi des actions de promotion, recherche, encadrement et formation ainsi que par des contributions en matière législative ; ces dernières contributions ont été principalement axées sur les secteurs de diversification ainsi que sur le BIO.

POINT RELAIS D'INFORMATION SUR LES FILIÈRES

Les actions menées ont consisté à la collecte, l'analyse, la compilation et la diffusion d'informations relatives aux 11 secteurs représentés au sein du Collège des Producteurs. Différents outils de communication ont été élaborés (FILAGRI, CELLULES D'INFORMATION) et les équipes de la SOCOPRO ont répondu à de nombreuses sollicitations individuelles d'information.

LE COLLÈGE DES PRODUCTEURS, A DÉVELOPPÉ EN 2017, DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES AVEC LES ASSOCIATIONS MEMBRES DU COLLÈGE MAIS AUSSI AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS TELLES QUE L'APAQ-W, LE CRA-W, LA DGO3, L'AWE, LES CENTRES PILOTES, L'ULG, L'UCL, LA FWH, L'IFELW, BIOWALLONIE, WAGRALIM, D'AVENIR, LE RWDR, L'AFSCA, L'ARSIA, LE CCAB, EWBS, MIIMOSA, BFTF ET DIVERSIFERM

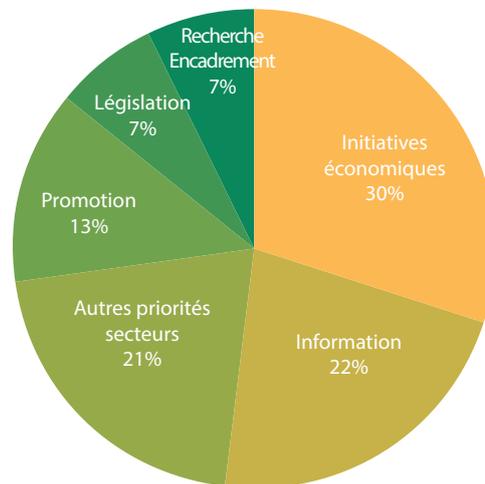


FACILITATION D'INITIATIVES FILIÈRES

Les actions menées ont consisté en l'élaboration de plans de développement pour les filières « orge de brasserie » et « aviculture » ainsi que le développement d'un label « Prix Juste au Producteur ». Au travers des commissions filières et de la participation à l'élaboration de différents cahiers des charges, nous avons également contribué à la mise en relation et à la concertation entre différents maillons des filières concernées. Ces actions économiques ont rendu notre action plus concrète auprès des Producteurs associés à ces démarches.

La répartition de la charge de travail des équipes entre les 3 axes stratégiques est assez équilibrée : Axe 1 (institutionnel) – 27% / Axe 2 (information) – 22 % / Axe 3 (économie) – 30 %. Il est à noter que les autres priorités sectorielles (correspondant généralement à des sollicitations ponctuelles/urgentes liées à l'actualité) représentent 21% de la charge de travail (principalement secteurs grandes cultures, horticulture et viande bovine).

Répartition de la charge de travail 2017 des équipes SOCOPRO



TRAVAIL COLLECTIF

En parcourant ce rapport, vous découvrirez les différentes activités qui ont rythmé l'année 2017 du Collège des Producteurs. Vous constaterez également que les enjeux sont encore nombreux.

Le Collège des Producteurs, c'est comme la sécurité alimentaire, « Ça se construit tous les jours à plusieurs » !

Ce travail du quotidien, il est dû à l'engagement et à l'investissement bénévole de Producteurs, à une collaboration riche et franche des organisations partenaires ainsi qu'à une équipe de permanents disponibles et professionnels.

Enfin, le travail du Collège des Producteurs ne serait pas effectif sans le soutien financier de la DGO3 et la collaboration technique des différents acteurs publics et privés associés à nos démarches.

Je ne voudrais pas terminer cet avant-propos sans remercier chaleureusement tous ces acteurs pour l'énergie et la confiance mutuelle déployées tout au long de l'année 2017.

Emmanuel GROSJEAN
Coordinateur

QUI SOMMES-NOUS ?

UNE STRUCTURE OPÉRATIONNELLE EN APPUI À DES PROFESSIONNELS

- Des **Producteurs agricoles**, horticoles et aquacoles représentant leurs secteurs (44 représentants, soit 4 par secteur)
- Des **Associations** représentant les opérateurs des filières (22 représentants des associations agricoles, des associations de l'agro-alimentaire et de la distribution ainsi que des associations de consommateurs et d'environnement) : COMEOS, FEVIA, FWA, FUGEA, BAUERNBUND, SCAR, FEBEV, NATURE & PROGRES, IEW, ACRF, AB-REOC.

Les représentants des Producteurs sont mandatés pour des périodes de 3 ans ; en 2017, 22 des 44 représentants des Producteurs ont remis leur mandat en jeu afin d'assurer une continuité de l'action (remise en jeux de la moitié des mandats tous les 18 mois). La liste des représentants est la suivante :



COLLÈGE des PRODUCTEURS

AQUACOLE



SCHONBRODT Alain
MATHONET Olivier
STALMANS Jean-Michel
BAY Thierry

AVICOLE



TARGE Yolin
HENRY Alain
RAES-LEHAIRE Dominique
KELLER Benoit

BIO



DE GRADY Charles-Albert
COLLIENNE Daniel
HENIN Marc-André
JACQUES Dominique

VIANDE BOVINE



DESBRUYERES Yves-Marie
OTJACQUES Philippe
WILLEM André
GOMAND Laurent

OVIN - CAPRIN



VANGUESTAINE Marc
REMY Marc
PIRSON Wendy
MABILLE Antoine

GRANDES CULTURES



ERNOUX Etienne
LHOEST Henri
VAN WONTERGHEM Philippe
MATHIEU Michel

HORTICULTURE COMESTIBLE



FALLON Serge
VAN COMPERNOLLE Jean-Yves
STREEL Laurent
BOLLE Pascal

HORTICULTURE ORNEMENTALE



HALLEUX Jean-Paul
DROEVEN Frédéric
PIROTHON Yves
LECOQC Cédric

BOVINS LAITIERS



VAN MERHAEGHE John
FRANCOY Guy
WILLEME Michel
DEKNUDT Yvon

PORC



STAS Henri
GODFRIAUX Jordan
SIRAUX Patrick
DE WILDE David

POMMES DE TERRE



DUCATTILLON Christian
FLAMEND Fabrice
DEL COURT Benoit
HERMESSE André

1 | AXE STRATÉGIQUE 1

FAIRE VOIR L'AVIS DES PRODUCTEURS

OBJECTIFS FIXÉS



INTERACTION AVEC 500
PRODUCTEURS



INTERACTION AVEC 600
PRODUCTEURS



ÉMISSION DE 50 DOSSIERS D'AVIS



ÉMISSION DE 92 DOSSIERS D'AVIS



NIVEAU DE PRISE EN COMPTE DES
AVIS DE 75%
(prise en compte totale + prise en compte partielle)

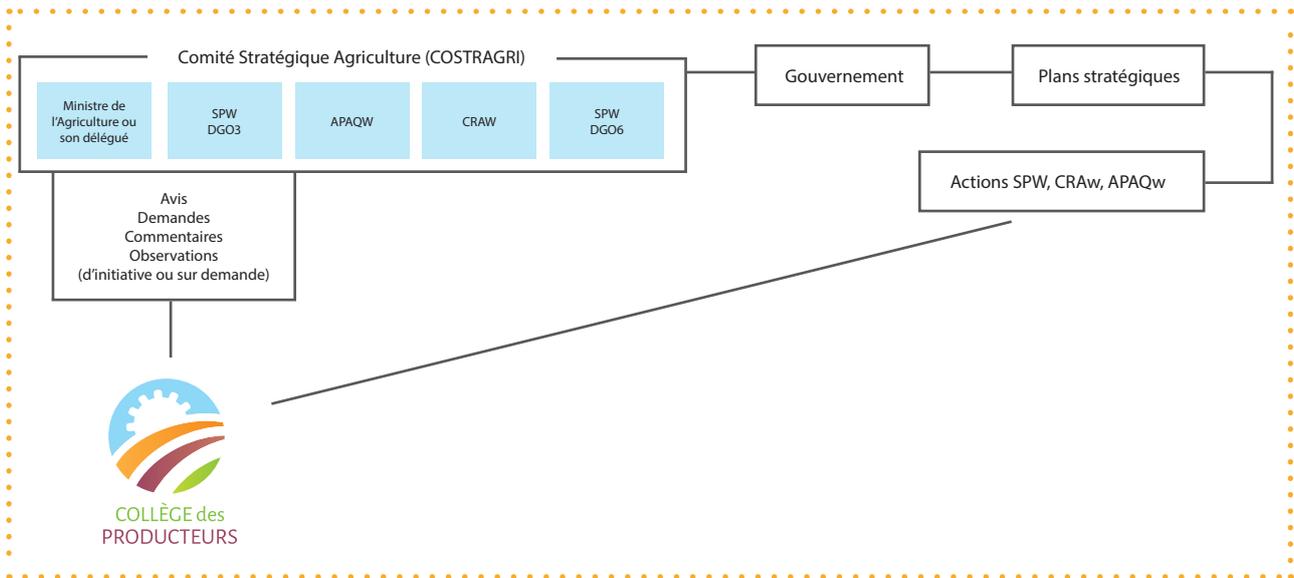


69 %

FAIRE VALOIR L'AVIS DES PRODUCTEURS

SUIVI DES AVIS ÉMIS EN 2016 : FAIRE VALOIR ET PESER

Qu'il s'agisse de la promotion, de la recherche, de l'encadrement, de la formation, de la simplification administrative ou des dossiers spécifiques aux secteurs, le suivi de la prise en compte des orientations données en 2016 a constitué un chantier important sur lequel les équipes de la SOCOPRO se sont mobilisées. La structuration de la collaboration est fonctionnelle avec l'APAQ-W, la recherche et l'encadrement, la DGO3, la DGO6. Aucune modalité relationnelle avec le COSTRAGRI n'est en place.



SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Suite au diagnostic de référence de la charge administrative pesant sur les exploitations agricoles, horticoles et aquacoles de Wallonie, émis en 2016, un suivi de la mise en oeuvre des 27 propositions de simplification des producteurs a été mené.

Des chantiers d'amélioration notable sont en cours, notamment en matière de base de données unique et de conseils ; par ailleurs, un nombre important de dossiers liés à la simplification font l'objet d'un lobbying des autorités auprès de l'UE.

LÉGISLATION

Les dossiers législatifs ont principalement concerné les éléments suivants :

- GT législation BIO et CCAB
- Secteur avicole : fraude au marquage/publicité, grippe aviaire, crise fipronil
- Secteur aquacole : soutien au secteur, règles transformation, fraude marquage/publicité
- Secteur ovin : soutien au secteur
- Secteur porcin : castration des porcs

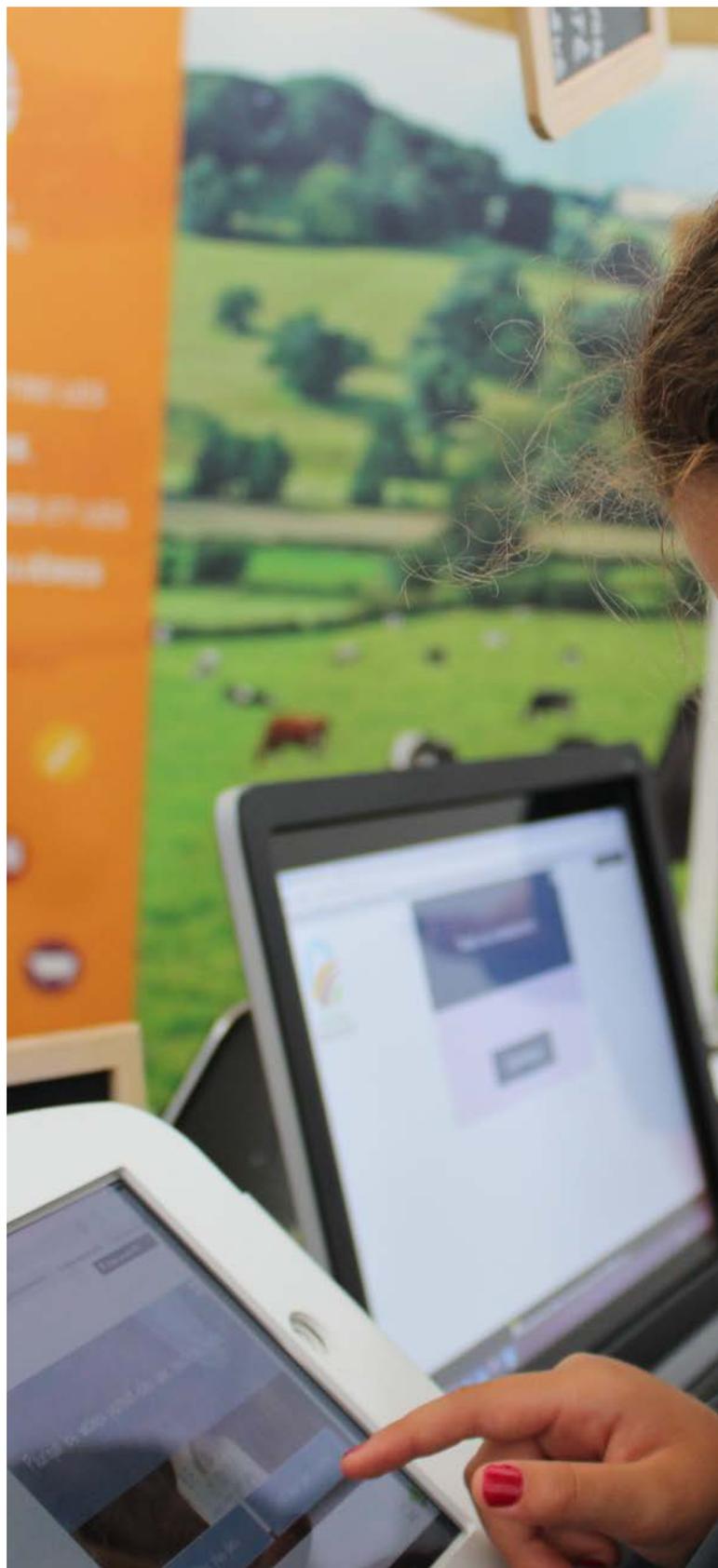
REPRÉSENTATIVITÉ ET LÉGITIMITÉ

Près de 300 producteurs ont été rencontrés dans divers cadres et plus de 300 producteurs ont été en interaction au travers de diverses enquêtes (idées reçues, dérives de pesticides, pratiques d'élevages en porc et en volaille bio).

Nos équipes ont participé à différents salons professionnels dont LIBRAMONT, BATTICE, BONNE ESPERANCE, AGRIBEX, AUTONOMIE FOURRAGERE, CONGRES DES JEUNES, CONGRES DES VETERINAIRES. Nos services sont également disponibles pour répondre aux sollicitations ponctuelles des producteurs par email ou téléphone.

Le développement d'une base de données professionnelle a été réalisé afin de pouvoir intégrer de manière automatisée l'ensemble des sources d'informations (OPW, BIOWALLONIE, ARSIA, Contacts directs, Enquêtes) sur les producteurs et les consommateurs ainsi que de développer une logique de suivi clientèle. Cette BD est accessible à l'ensemble des membres de l'équipe et compte à ce jour 6207 adresses email de producteurs (3000 en 2016).

L'AG des producteurs a été reportée à janvier 2018.



PROMOTION

Le Comité de suivi APAQ-W - Collège s'est réuni à une fréquence trimestrielle et a permis d'améliorer la concertation sur le suivi budgétaire ainsi que sur les choix prioritaires. La collaboration entre les équipes a également permis de manière générale de diminuer la charge de travail des équipes SOCOPRO sur les questions de promotion (15 %).

En regard de l'avis remis par le Collège sur le plan d'action de l'APAQ-W 2017, le niveau de prise en compte des 94 points d'attention est de 57 % selon le détail suivant :

ACTIONS	Points d'attention pris en compte (%)		
	Complètement	Partiellement	Pas du tout
TRANSVERSALES	21	42	38
BOVINS LAITIERS	25	25	50
VIANDE BOVINE	67	22	11
VIANDE PORCINE	50	0	50
AVICULTURE	33	50	17
OVINS	0	0	NC (*)
HORTICULTURE ORNEMENTALE	67	0	33
HORTICULTURE COMESTIBLE	38	13	50
GRANDES CULTURES	0	50	50
POMMES DE TERRE	80	0	20
AQUACULTURE	50	25	25
BIO	38	0	63
TOTAL	36	21	43

* pas d'actualité



POINTS D'ATTENTION CLÉS SUR LESQUELS LES PROGRESSIONS SONT LES PLUS APPRÉCIÉES

- Refonte du site de l'APAQ-W et mise en place d'une stratégie Internet cohérente
- Utilisation de tous les médias → campagnes complètes
- Actions très appréciées lors de la crise du fipronil
- Présence des agents de l'APAQ-W aux AS
- Poursuite de la concertation avec les acteurs de la filière viande bovine → actions coordonnées
- Amélioration de la concertation sur les secteurs « en devenir » pour préparer les actions 2018 (malgré les faibles budgets)

RECHERCHE ET ENCADREMENT

Nos équipes ont assuré le suivi et l'orientation d'activités de recherche et d'encadrement en cours, au travers de la participation à des comités de suivi dont notamment : Projet CRA-W BIO, CEHW, UAP, DIVERSIFERM, FOURRAGE MIEUX, Awé, REQUASUD, WAGRALIM, Comité du Lait, Agra-Ost, MAÏSVOL, Livre Blanc, Projet PRO, PROFARMILK, AUTOGRASSMILK, OTEL, QUALAITER, FEAMP, VALBIOM, Castration Porc, Vermifugation poudeuse, SDRP, CERTIFRUIT, IFEL-W,...

Le Collège des Producteurs contribue de manière active aux travaux de REQUASUD pour la coordination des centres pilotes et leurs liens avec les besoins techniques des producteurs. Les enjeux d'augmentation du financement de l'encadrement restent une préoccupation partagée. La complémentarité entre les services techniques d'encadrement et les services filières (aspects commerciaux/marchés/gestion/prix justes) ainsi que les services spécifiques bio (Biowallonie) sont des enjeux d'efficacité relevés par nos services.

Le plan triennal de la recherche a été apprécié. Nos équipes ont contribué à l'orientation des appels à projets de recherche, d'encadrement et de formation. L'intégration de la dimension économique dans les actions de recherche et d'encadrement reste un chantier important du faire-valoir des avis des Producteurs. SOCOPRO contribue par ailleurs à la mise en œuvre des projets d'encadrement suivants qui ont fait l'objet d'accords de financement en 2017 :

- Destructuration de la viande porcine (RW)
- Résidus de pesticides dans le secteur fruits et légumes (RW)
- Guide d'autocontrôle Aquaculture (FEAMP)
- DIVERSIMPACT (UE)





**LES TRAVAUX DU COLLÈGE
DES PRODUCTEURS SONT
ORGANISÉS AUTOUR DE 11
SECTEURS**

LES ENJEUX POUR LA SUITE

L'intégration de la dimension économique dans les actions de recherche et d'encadrement reste un chantier important du faire-valoir des avis des Producteurs. Les membres du Collège sont en outre demandeurs d'actions spécifiques d'échanges avec la Recherche-Encadrement en 2018 (notamment organisation d'une AG spécifique sur ce thème en lien avec le point sur l'avis recherche encadrement 2015).

La professionnalisation et notre plus-value dans la relation aux Producteurs passent par l'internet. La réalisation d'enquêtes web doit être développée en 2018 ainsi que le suivi des demandes individuelles.

La participation aux Assemblées sectorielles stagne et des stratégies de mobilisation plus attractives devraient être développées.

EN MATIÈRE DE PROMOTION, LES POINTS D'ATTENTION CLÉS POUR LE FUTUR SONT :

- La concentration des actions sur de plus grosses campagnes
- Favoriser les échanges lors de la réflexion des campagnes et dans la préparation concrète des actions
- La concrétisation de l'évolution de la pastille Agriculture
- Mettre en place les mesures d'impact des grandes campagnes, notamment "Viandes de chez nous"
- Les secteurs en devenir ne bénéficient que de très peu d'actions de promotion et des stratégies spécifiques devraient se développer
- Augmenter le nombre d'actions multiproduits comme l'action "Crêpes dans les écoles" ou la campagne "Fromages de chez nous"
- L'organisation des mécanismes de subventionnement
- La complémentarité avec le VLAM
- Le secteur BIO a pris du retard dans la réalisation des actions du fait qu'il n'y avait plus qu'une personne chargée du secteur
- Enjeux de collaboration/complémentarité liés au changement de statut de l'APAQ-W

EN MATIÈRE DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

- Le suivi régulier et collaboratif avec la DGO3 ainsi que la communication aux Producteurs de l'état d'avancement sont un enjeu important pour la crédibilité de l'action du Collège.

EN MATIÈRE DE LÉGISLATION

- Les règles de production liées au nouveau règlement bio ainsi que les dossiers législatifs liés aux secteurs « en devenir » seront les enjeux importants.

EN MATIÈRE D'ORGANISATION

- La mise en place d'un bureau du Collège des Producteurs a été remise à l'ordre du jour.



2

AXE STRATÉGIQUE 2

POINT RELAIS D'INFORMATION FILIÈRES



**BASE DE DONNÉES
EMAIL PRODUCTEURS**



TAUX DE PÉNÉTRATION



TAUX DE PÉNÉTRATION



**FRÉQUENTATION
DES SITES COLLÈGE,
FILAGRI, CIV, CIL**



**NOMBRE
D'ABONNEMENTS
NEWSLETTER**



**NOMBRE DE
COMMUNIQUÉS DE
PRESSE**



**INTERACTIONS
DIRECTES AVEC LES
JOURNALISTES**



**ARTICLES DANS LA
PRESSE**



**CONTACTS
ÉVÉNEMENTIELS**

COLLECTE, ANALYSE, COMPILATION ET DIFFUSION D'INFORMATIONS

Dans chaque secteur, nos équipes ont collecté, analysé et compilé des informations filières au travers d'une veille technique, économique et légale. Cette veille est effectuée au travers d'abonnements à des revues et newsletters, de participations à diverses réunions, d'ateliers et salons ainsi qu'au développement de réseaux de contacts européens.

Ces informations sont mises à disposition des producteurs et acteurs filières au travers de :

- Une lettre mensuelle d'information juridique partagée avec les membres du Collège
- Un site internet avec informations dédiées pour chaque filière (www.filagri.be), une page Facebook et un compte twitter liés à FILAGRI
- Des réponses aux demandes individuelles des producteurs et acteurs des filières (à noter qu'en 2018, un suivi spécifique de ces demandes individuelles sera développé afin de quantifier le travail et de développer un suivi/client)

PUBLICATIONS, SITES INTERNET, NEWSLETTER

La stratégie de communication développée par SOCOPRO est d'abord basée sur le web et les réseaux sociaux au travers de différents outils dont les caractéristiques de fréquentation sont les suivantes pour la période concernée par le rapport :



COLLEGE DES PRODUCTEURS

4000 visites dont 2200 visiteurs
uniques



FILAGRI

5540 visites dont 3362 visiteurs
uniques

31275 pages vues
342 articles publiés



CELLULE INFORMATIONS LAIT

3243 visites dont 2571 visiteurs
uniques

7503 pages vues



CELLULE INFORMATIONS VIANDES

8389 visites dont 6763 visiteurs
uniques

23327 pages vues
pics au mois de février et mars lors des 40 jours
sans viande



FACEBOOK

697 ABONNÉS

POST LE PLUS VU :

"Save the date ! 17 janvier 2018 -
Assemblée générale des producteurs
à partir de 12H au CHU de Mont-
Godinne !Thème du jour ; « Reprendre
du pouvoir sur son revenu, une
question quotidienne pour les
Producteurs wallons »
2780 personnes atteintes



TWITTER

376 ABONNÉS

TWEET LE PLUS VU :

«@ducarmedenis sur @BeIRTL :
"L'#agriculture traditionnelle reste
bonne pour la santé !" #agribex»
3676 impressions

POINT RELAIS D'INFORMATION FILIÈRES

Il faut également noter que, dans un autre cadre, un site de petites annonces d'animaux d'élevage a été développé (www.easy-agri.com) et que ce site génère par sa nature une fréquentation plus importante qui devrait pouvoir être exploitée à l'avenir pour diffuser certaines informations sur les filières animales.



EASY-AGRI (depuis le 1^{er} juin 2017)

852 

UTILISATEURS
ENREGISTRÉS

325 

ANNONCES PUBLIÉES

13013 

VISITES SUR LE SITE
DONT 5149 VISITEURS
UNIQUES

100984 

PAGES VUES



En plus de la stratégie web, 30 publications sont parues dans les revues des partenaires et un rapport annuel a été diffusé.

Il est à noter que compte tenu de la charge de travail liée aux articles web (324 articles publiés), la publication « papier » dans la presse spécialisée et dans la presse généraliste n'a pu atteindre l'ensemble des objectifs.

Dans le même ordre d'idée, les investissements relatifs aux newsletters ont été moindres que prévus.

LES CELLULES D'INFORMATION

VIANDES ET LAIT

Les cellules CIV et CIL ont été mises en place ; elles regroupent pas moins de 80 acteurs des filières avec des acteurs scientifiques. 2 sites internet d'informations ont été développés.

Dans ce cadre, différents partenariats scientifiques ont été noués afin d'élaborer des dossiers et un soutien du CIV France a été contractualisé pour professionnaliser l'action.

Une chargée de communication a été recrutée en soutien au référencement presse et réseaux sociaux de ces cellules.

EN SUS DES SITES (ET FRÉQUENTATIONS PRÉSENTÉES CI-AVANT), LES ACTIONS CLÉS SUIVANTES ONT ÉTÉ MENÉES



VIDÉOS SUR L'ÉLEVAGE

4 capsules vidéos sur l'élevage ont été réalisées avec l'Awé.



NEWSLETTER

4 newsletters ont été envoyées.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3 communiqués de presse ont été envoyés directement (généralement, les cellules transmettent aux autres acteurs les contenus pour leurs propres communiqués de presse).



JOURNALISTES

Une cinquantaine de journalistes ont été en interaction avec la cellule pour la préparation d'articles de presse.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les cellules d'informations ont été reprises dans le cadre de la stratégie wallonne de développement durable.



APPEL À PROJETS

Un projet UE a été préparé avec l'APAQ-W et le CIV Français dans le cadre d'un appel à projets 2017 afin de renforcer les moyens de ces cellules, malheureusement le projet n'a pas été financé.



BIEN ÊTRE ANIMAL

Une réunion annuelle des parties prenantes aux Cellules d'information a été organisée afin de rendre compte et d'initier la conception du contenu sur les questions relatives au bien-être animal.



JUSTICE

Une action en justice a dû être menée suite au plagiat du site CIV par une organisation VEGAN lors des 40 jours sans viande.



DOSSIER

Le dossier « alimentation des bovins » a été finalisé et des dossiers spécifiques “Hormones et Pesticides dans le lait” ont été développés.



ARTICLES

45 articles ont été publiés sur le site CIL et 40 articles sur le site CIV. Ces articles ont été relayés sur FILAGRI, par l'Awé, La lettre Paysanne et la Boucherie Belge.



FICHES

8 fiches mensuelles à destination des producteurs ont été publiées dans Wallonie Elevage afin de faciliter la communication directe envers les Producteurs.



FORMATION

80 jeunes ont été formés sur la communication positive.



PRÉSENTATIONS

Des présentations ont été réalisées à l'AG de l'ARSIA, à Veterinexpo, à la Febev, à l'UECBV – forum UE et à Wagralim.



CAMPAGNE

Une campagne « Stop aux Idées Reçues sur l'Agriculture » a été développée sur les réseaux.



COLLABORATION

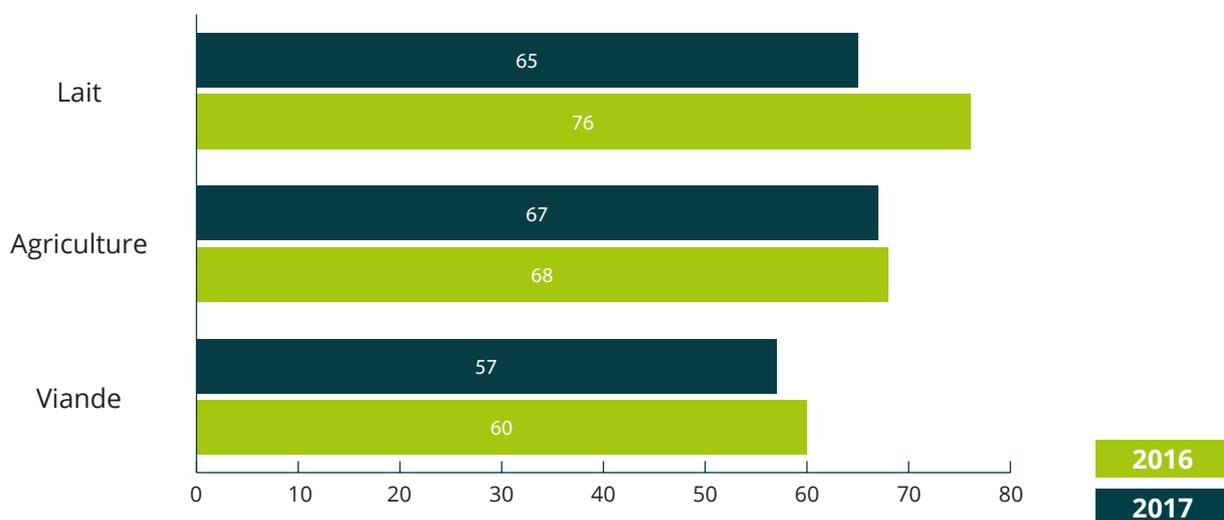
Les Cellules d'information collaborent avec l'organisation du Carrefour des Productions animales 2018.



PRESSE

Le suivi quotidien des articles parus dans la presse s'est poursuivi. Les résultats sont les suivants :

POURCENTAGE D'ARTICLES POSITIFS ET NEUTRES



POINT RELAIS D'INFORMATION FILIÈRES

Vis-à-vis de la période suivante, les membres du Collège des Producteurs souhaitent que les thèmes de travail à considérer par les cellules d'information soient : la microbiorésistance, les perturbateurs endocriniens, la prédation, le bien-être animal, les phytos.

EVÉNEMENTS D'INFORMATION

27 activités liées à des événements d'information ont eu lieu.

Ces activités ont consisté en voyages et visites d'études auxquels des producteurs/acteurs des filières ont participé.

Nos équipes ont animé des stands lors de différents salons. (Libramont, battice, bonne esperance, agribex, autonomie fourragere, congrès des jeunes, congrès des vétérinaires)



LES ENJEUX POUR LA SUITE

Une dynamique complémentaire de Cellule d'Information a été initiée dans le cadre du bio (repris dans la révision du plan de développement bio) et une demande forte existe relative aux phytos (grande culture et horticulture). En regard de ces éléments, il est proposé de coupler l'ensemble des initiatives en une seule approche de cellule d'information agricole traitant des différents sujets faisant l'objet de polémiques sociétales. La mobilisation de producteurs comme source d'information (sur le modèle "agritwittos" français) est également suggérée pour renforcer l'empathie liée aux messages.

La professionnalisation de notre communication grand public au travers du développement du réseau presse et du déploiement sur les réseaux sociaux a été initiée mais représente un axe important de travail pour la période suivante. Cet axe de travail nécessite la mobilisation de moyens financiers plus importants.

L'objectif est d'assurer une présence proactive et moins réactive autour d'une seule cellule d'information.

Une demande des Producteurs existe pour accentuer l'organisation de voyages d'études.

3

AXE STRATÉGIQUE 3

FACILITATION D'INITIATIVES FILIÈRES

OBJECTIFS RENCONTRÉS AU 31/12/2017

Objectifs fixés

> 500

Objectif fixé : 500

Producteurs soutenus dans leurs démarches collaboratives.

10

Objectif fixé : > 10

Initiatives de Groupements, OP et filières soutenues

500

Objectif fixé : > 500

Producteurs soutenus dans leurs démarches prix justes

5

Objectif fixé : 5

Commissions filières actives

COMMISSIONS FILIÈRES ET PLANS DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUES POUR LES FILIÈRES « EN DEVENIR »

PRIX JUSTES

Créer et valoriser un environnement qui peut fédérer ce qui existe déjà, qui peut être valorisé par les acteurs commerciaux et pour lesquels il y a une réponse positive des consommateurs.

L'objectif final est que cela représente un levier pour les producteurs.

Les commissions filières ont été actives dans les secteurs : ovins, porc, lait, bovins, aviculture. Des collaborations sont effectives avec la FHW et l'ASBL Aquaculteurs Wallons (ex : Pisciculteurs Artisans) pour les secteurs horticoles et aquacoles.

La crise du secteur agricole illustre 2 points importants à considérer pour assurer sa durabilité : 1) la nécessité de diversification de nos exploitations pour réduire les risques d'exposition à la volatilité des prix du marché mondial et 2) la nécessité de mobiliser des mécanismes permettant aux Producteurs wallons d'obtenir des prix plus justes pour leurs productions.

Dans ce contexte, il était évident pour le Collège des Producteurs que, si l'on considère en plus l'engouement grandissant pour les achats « locaux », certains secteurs sont à haut potentiel compte tenu des taux d'auto-approvisionnement actuels. Ces filières « en devenir » sont notamment : les céréales brassicoles, l'aviculture, la production ovine et l'horticulture.

Il a donc été décidé de mobiliser les différents acteurs des filières afin de préparer des plans stratégiques de développement à échéance de 10 ans. Ces plans, en cours d'élaboration, doivent déterminer une série d'actions liées à des objectifs de la filière.

L'ORGE BRASSICOLE

Le secteur brassicole wallon est en pleine croissance, avec la naissance exponentielle de petites brasseries.

Pourtant la situation de la production d'orge brassicole, un des ingrédients fondamentaux pour le brasseur, est inversement proportionnelle. Si par le passé, plus de 3.000 agriculteurs wallons semaient de l'orge de brasserie, ils ne sont plus que quelques dizaines à cultiver 260 ha (les surfaces ont chuté de 92 % entre 2000 et 2015). La raison en est principalement le prix de vente : la tonne d'orge brassicole se vend 160 euros alors qu'il faudrait qu'elle soit vendue à 250 euros.

En se basant sur le fait que le prix du malt représente moins de 2 % du prix de la bière, (soit un cent pour 33 cl), l'objectif majeur du plan est donc de soutenir (techniquement et en termes de marketing) toutes les initiatives qui s'engageront vers un prix juste au Producteur de 250 euros ! De nombreuses brasseries et des malteries sont partantes et il est réaliste d'arriver à l'objectif de 3.000 ha cultivés pour les brasseries artisanales wallonnes à l'horizon 2027.

LE MOUTON

Le mouton est loin d'être une tradition en Wallonie. Pourtant, la production tend à se développer depuis la dernière décennie.

La Wallonie présente, en effet, un des plus faibles taux d'auto-provisionnement européen en viande ovine (13 %, pour un taux d'auto-provisionnement européen de 85 %), ce qui laisse entrevoir de sérieuses marges de développement qui séduisent les jeunes producteurs wallons (1/3 des 460 éleveurs professionnels ovins ont moins de 40 ans), notamment en regard du caractère « court » du cycle de production ainsi que de la demande faible en capitaux.

Le frein actuel de la filière ovine n'est que peu ou pas lié à la demande. Le premier besoin de la filière est de disposer d'une offre plus abondante, plus qualitative et plus structurée. L'objectif du plan stratégique ovin est donc de « Quadrupler la proportion de produits ovins wallons disponibles sur le marché local ».

Compte tenu de la concurrence importante du marché de l'importation et de la nécessité d'aboutir à un prix juste aux Producteurs, les actions du plan se structurent autour d'une organisation de producteurs wallons (50 éleveurs sont déjà partants), d'une stratégie marketing « agneau wallon » et d'un canal privilégié vers les boucheries artisanales.

Des actions de formation des jeunes sont aussi considérées pour professionnaliser l'élevage. Ces actions permettront de favoriser l'installation de 30 nouveaux éleveurs par an et d'augmenter la taille moyenne du cheptel ovin professionnel à 115 brebis à l'horizon 2027.



AVICULTURE



En Wallonie, la production avicole, que ce soit en chair ou en œufs, est sur une courbe ascendante depuis les années 90 avec un essor, dès 2000, des volailles en modes de production alternatifs (qualité différenciée, bio, au sol, plein air). Si à l'échelle belge, la part des volailles « alternatives » est estimée à 4%, il faut savoir que 40% de 400 éleveurs wallons pratiquent ces modes de production.

En termes de revenus, l'aviculture est une des rares productions agricoles aujourd'hui à être rentable, apportant un complément de revenu intéressant, voire un revenu principal dans les fermes. En termes de consommation, nous restons importateurs nets de ce type de produits : à l'échelle wallonne, nous consommons deux fois plus de poulets que nous en produisons et trois fois plus d'œufs.

Malgré tous ces potentiels, il s'agit à l'heure actuelle d'une filière faisant face à des contraintes techniques (alimentation, santé,...), économiques (création de valeur ajoutée en Wallonie, développement des ovoproduits), sociétales (bien-être animal, environnement) et sanitaires (grippe aviaire) importantes.

Dans ce cadre, à l'horizon 2027, le plan stratégique avicole prévoit toute une série d'actions « leviers » pour augmenter le taux d'auto-alimentation du secteur au travers d'une croissance annuelle de la production de 7,5% par an. Fort de la plus-value et de l'expérience wallonne, les actions du plan misent sur 2/3 de nouveaux élevages en modes de production « alternatifs ».

Des plans également en cours d'élaboration sur les filières porcines et horticoles. L'objectif du travail est que ces plans soient endossés par l'autorité afin de canaliser les soutiens publics sur les effets leviers prioritairement souhaités par les acteurs des filières.

Compte tenu des moyens limités, cette approche est essentielle pour transformer le potentiel de ces filières en réalités économiques pour ses acteurs et en prix justes pour les Producteurs.

PRIX JUSTE

LE RÉFÉRENTIEL "PRIX JUSTE"

Un référentiel « prix juste » a été conçu à destination de toute partie prenante désireuse de jauger la qualité des relations commerciales entre les acteurs impliqués au sein d'une même filière. Ce référentiel est destiné aussi bien, aux démarches existantes souhaitant cribler le caractère équitable des relations engagées, qu'aux démarches en création soucieuses d'intégrer ce critère dans leur organisation.

Le référentiel poursuit donc 2 objectifs :



SYSTÈME DE CONSEILS



la guidance des initiatives de filières en vue d'améliorer l'équité de leurs relations commerciales au travers d'un système de conseil basé sur les critères du référentiel



LABELLISATION DE PRODUITS



la guidance des consommateurs à la recherche de produits « Prix Juste au Producteur » au travers d'un système de label basé sur les critères du référentiel

Le référentiel concerne différentes parties prenantes dont les rôles sont les suivants :

- **Le Collège des Producteurs** est une association de fait mise en place au travers du Code Wallon de l'Agriculture, son rôle est d'être l'organe décisionnel relatif au référentiel.

- **L'ASBL SOCOPRO** est une association qui assure le support opérationnel au Collège des Producteurs. Elle bénéficie de soutiens publics pour assurer sa mission. Dans le cadre de la mise en œuvre du référentiel, l'ASBL SOCOPRO a deux rôles distincts et séparés :

- o Développer le conseil aux initiatives filières en vue d'intégrer les éléments du référentiel prix juste
- o Durant une période de démarrage de 2 ans, assurer les opérations de contrôle des filières qui en font la demande en vue de fournir une attestation de conformité autorisant à utiliser le label « Prix Juste au Producteur ».

- **Le SPW** (agriculture et développement durable) a pour rôle de stimuler l'intégration des critères du référentiel prix juste dans les cahiers de charges liés à la qualité différenciée ainsi que dans les marchés publics d'achats des collectivités

- **L'APAQ-W** a pour rôle de soutenir l'information factuelle et neutre sur le référentiel en l'associant avec l'approche « Agriculture Locale » et du label « Prix Juste au Producteur ».

- **L'ASBL BFTF** (Fédération Belge du Commerce Equitable) a pour rôle de soutenir la promotion des produits portant le label, principalement au travers de campagnes de sensibilisation au commerce équitable Nord-Nord

D'autres cahiers des charges privés (BIOGARANTIE, CERTIFRUIT,.....) pourront soutenir la labellisation et la communication « Prix Juste au Producteur » au travers de l'intégration des critères du référentiel prix juste

.....

Le cahier des charges du référentiel est basé sur le respect de 14 critères indispensables. La stratégie proposée est de bâtir le développement du référentiel sur un label dont la ligne de communication est « Les Producteurs eux-mêmes vous disent qu'ils sont correctement rémunérés avec les produits qui portent ce label ».

La labellisation s'adresse à des produits issus de filières répondant aux 14 critères indispensables. Le label est enregistré et protégé à l'office des marques. Il sera lancé lors de l'AG des Producteurs de janvier 2018.

INITIATIVES ACCOMPAGNÉES

Selon les demandes ou les initiatives, nous avons mis nos équipes à disposition des autorités, des producteurs ou de promoteurs de filières souhaitant nos contributions dans le cadre de dossiers de développement de démarches collaboratives ou de démarches prix justes dans la mise en place de filières.

Ces supports ont été menés en toute complémentarité et concertation avec les initiatives supportées par d'autres acteurs de l'encadrement et des organisations professionnelles.

Les initiatives accompagnées ont été les suivantes :

**COLLABORATIONS AVEC AGRILABEL ET DGO3 SUR LES APPELLATIONS ET QD
(dossiers clôturés, en cours ou en préparation)**

Dossiers	Informations sur le nombre de producteurs concernés
Beurre d'Ardenne AOP	Il s'agit d'un beurre de laiterie (pas produit à la ferme). Deux beurreries sont concernées : Solarec et la beurrerie de Bullange (Purnatur). Le nombre de producteurs laitiers concernés n'est pas identifié.
Fromage de Herve AOP	Il y a deux fromagers (Herve Société et Fromagerie du Vieux Moulin) ainsi qu'un producteur qui transforme (Ferme Colyn). Une dizaine de producteurs laitiers sont concernés. En termes de plus-value directe 8 agriculteurs sont dans la filière Marguerite Happy Cow (qui propose des prix plus justes) et 2 reçoivent un complément par rapport au prix du marché.
Jambon d'Ardenne IGP	Le nombre de producteurs concernés n'est pas identifié (marché de fourniture de matières premières accessible à tout producteur). PQA utilise des jambons issus de sa filière Porc fermier de Wallonie mais le nombre de producteurs concernés n'est pas connu.
Pâté gaumais IGP	Le nombre de producteurs concernés n'est pas identifié (marché de fourniture de matières premières accessible à tout producteur).
Plate de Florenville IGP	5 producteurs sont concernés.
Boulette IGP	Le nombre de producteurs concernés est de 15 (production fermière essentiellement).
Escavèche de Chimay IGP	Il s'agit d'un procédé de conservation ; les poissons concernés sont soit sauvages (dog Fish) ou sont d'élevages (truite) ; ceux-ci sont soit importés, soit élevés en Wallonie. Il y a actuellement 3 transformateurs reconnus comme produisant de l'escavèche et autant de restaurants spécialisés. 4 à 5 producteurs aquacoles sont concernés.
Saucisson d'Ardenne IGP	Le nombre de producteurs concernés n'est pas identifié (marché de fourniture de matières premières accessible à tout producteur).

COLLABORATIONS AVEC AGRILABEL ET DGO3 SUR LES APPELLATIONS ET QD
(dossiers clôturés, en cours ou en préparation)

Dossiers	Informations sur le nombre de producteurs concernés
Vins de Wallonie AOP et IGP	Sont potentiellement concernés : 90 Vignerons de quelques ares à plusieurs dizaines d'ha dont 30 à 40 sont semi-professionnels et une dizaine sont professionnels. Les plus concernés par les 4 appellations sont cette dizaine de domaines professionnels.
Viande de Blanc-Bleu belge IGP (en complémentarité avec BELBEEF et OP)	Potentiellement l'IGP Blanc Bleu est ouverte à tous les producteurs Belbeef, au niveau wallon, on est à 1500 Producteurs engraisseurs concernés ; dans le cas d'un lancement, d'autres producteurs pourront s'inscrire.
Bière Saison IGP	Une vingtaine de brasseurs seraient concernés ; il n'y pas de lien direct envisagé avec les producteurs d'orge.
Boudin blanc de Liège IGP	<p>Pour la partie « marjolaine », 2 à potentiellement 5 producteurs seront concernés. Economiquement, la relance de la production de marjolaine sous forme contractuelle avec les bouchers est intéressante.</p> <p>Pour la partie « viande de porc », il n'y a pas d'identification spécifique des producteurs (marché de fourniture de matières premières accessible à tout producteur).</p>
Epeautre d'Ardenne AOP (denis@parcnaturel.be)	<p>Pour l'épeautre, le dossier serait porté par le parc du pays de la Haute Sûre qui développe le projet avec 4 producteurs.</p> <p>Les travaux actuels visent à augmenter le nombre de producteurs concernés. En étendant la zone à « Ardenne, Condroz et Famenne » (1700 à 1800 producteurs d'épeautre potentiellement concernés mais ils ne seront pas tous engagés compte tenu du cahier des charges restrictif).</p>
Porc fermier de Wallonie IGP = QD	Une 100aine de producteurs de porcs wallons sont potentiellement concernés.
Saucisson gaumais IGP	Le nombre de producteurs concernés n'est pas identifié (marché de fourniture de matières premières accessible à tout producteur).

Sirop ancien système liégeois AOP	4 producteurs sont concernés par l'approvisionnement.
Sirop de Liège IGP	1 producteur concerné par l'approvisionnement.
Fraise de Wépion IGP	14 producteurs concernés
Porc bien-être QD (Lovenfosse)	12 producteurs concernés (500 porcs par semaine)
Bleu des Prés QD	30 producteurs concernés
Truite d'Ardenne QD/BIO	10 producteurs concernés
COLLABORATIONS AVEC SPW, APAQ-W ET/OU RECHERCHE/ENCADREMENT SUR D'AUTRES INITIATIVES ÉCONOMIQUES	
Dossiers	Informations sur le nombre de producteurs concernés
HPW - Horticulteurs-Pépiniéristes de Wallonie	Mise en relation avec l'initiative Wallonie en fleurs 40 producteurs concernés
Cahier des Charges QUALIROUTE	Le nombre de producteurs concernés n'est pas identifié (marché de fourniture de plantes).
Cahier des Charges « Aménagement Espaces Verts autour des bâtiments publics)	Le nombre de producteurs concernés n'est pas identifié (marché de fourniture de plantes).
Intégration des critères de prix justes aux Cahiers des charges de marchés publics d'approvisionnement des collectivités (1° alimentaire, 2° achat de plantes par les communes)	Le nombre de producteurs concernés n'est pas identifié (marché de fourniture).
Hall Relais Végétabilis	4 producteurs concernés (à noter que le projet initial hall relais n'est pas mis en œuvre)
Hall Relais Abattage Proximité Andenne	8 producteurs concernés (à noter que le projet initial hall relais a été revu à la baisse en termes d'ambitions)
Réseau de producteurs foies gras wallons	9 producteurs concernés

PROGECOLE	Le nombre de producteurs de lait et de fruits concernés n'est pas identifié (marché de fourniture).
EUROTOQUES (avec APAQ-W)	60 producteurs (colis de viande) concernés
SODEXO (avec APAQ-W)	Le nombre de producteurs concernés n'est pas identifié (marché de fourniture).
Moulins sur pierre	10 moulins représentant chacun 4 producteurs sont concernés
SOUTIEN ORIENTÉ PLUS SPÉCIFIQUEMENT PRIX JUSTES À DIVERSES INITIATIVES PRIVÉES	
Dossiers	Informations sur le nombre de producteurs concernés
Orge Brassicole (en lien avec Terrabrew)	25 producteurs concernés
Mise en relation COFERME=CQLP	200 producteurs concernés
IFEL-W	Mise en relation de 50 producteurs de fruits et légumes avec la grande distribution
OP Agneau Wallon	40 producteurs concernés
Certifruit	12 producteurs concernés
Coopérative Viande Bovine	Le nombre de producteurs concernés n'est pas identifié (approche « livre ouvert » en initiation).
Coq des Prés	30 producteurs concernés
GASAP	40 producteurs concernés
Paysans Artisans	60 producteurs concernés
Agricovert	34 producteurs concernés
Biodia	25 producteurs concernés
Promogest	90 producteurs concernés
GP Porc Bio	23 producteurs concernés
Fairebel	Le nombre de producteurs concernés n'est pas identifié (glace et fromage)
Pain Bayard	5 producteurs concernés
PQA Porc Fermier	120 producteurs concernés

Il est à noter qu'en regard du plan 2017, l'activité liée à l'élaboration d'une stratégie opérationnelle pour l'accessibilité aux semences bio n'a pu être réalisée. En effet, les moyens disponibles n'ont pas permis de contractualiser l'expertise externe recherchée (offres 3 X supérieure au budget)

LES ENJEUX POUR LA SUITE

La finalisation, l'endossement et la coordination de la mise en œuvre des plans stratégiques de développement pour les filières « en devenir » sont un enjeu important pour structurer les investissements publics et privés dans ces filières. Le travail de coordination de mise en œuvre représentera une charge de travail importante pour l'équipe SOCOPRO dans les années à venir.

Les membres du Collège sont par ailleurs demandeurs d'une continuation de l'investissement dans l'élaboration d'approches stratégiques à plus long terme (le travail effectué sur l'orge brassicole est un bon exemple de développement à long terme de filière) en travaillant également dans les secteurs plus importants (viande bovine, lait et grandes cultures) et en considérant plus de segments que les segments de niches.

La concrétisation de l'OP Agneau de Wallonie est urgente vis-à-vis de l'attente des opérateurs.

Les membres du Collège sont demandeurs d'actions plus importantes en matière de valorisation et de lutte contre l'abus d'usage : 1° des appellations produits de ferme et produits fermiers, 2° de marques commerciales induisant la confusion du consommateur au travers de l'origine (ex truite d'ardenne), du concept de zéro phyto, ou du prix juste (« bon pour tous,... »).

La question de l'accessibilité aux semences bio reste pendante.

La question des prix justes génère des attentes importantes des Producteurs.



ANNEXES

ANNEXE 1 – ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES 27 PROPOSITIONS DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Propositions des Producteurs	Réponses – arguments
<p>F.1. Regrouper et centraliser les bases de données</p>	
<p>1. La première proposition retenue par une majorité de Producteurs est la mise en place d'un système de regroupement/centralisation des données. Concrètement, le regroupement des bases de données des différents services et la centralisation de la gestion des accès aux données sources sont une priorité en vue de s'assurer que les demandes d'informations ne génèrent pas de doublons. Cette proposition devrait permettre de recevoir des formulaires pré-remplis et de générer un dossier général auquel le Producteur aurait accès. Des liens entre IDENTIFICATION/LS/PAC/Aides à l'investissement/ /SANITEL/ARSIA/Contrats d'épandages/... sont nécessaires.</p>	<p>L'administration a travaillé activement à résoudre ce problème.</p> <p>La direction de l'identification est renforcée dans sa mission de centralisation des données liées aux personnes physiques et aux partenaires. Les autres directions se lient à ces données.</p> <p>Une première étape concrète relève des documents pré-remplis dans PAC on Web. Grâce aux mandats, que ce soit pour Adisa (en vigueur au 1 juillet 2017) ou pour la déclaration de superficie, les données d'identification sont automatiquement importées.</p> <p>En conséquence, toute modification à l'identification doit-être opérée avant l'introduction de ces dossiers.</p> <p>L'objectif étant à moyen terme, de rendre les informations d'identification utilisables aussi pour les autres départements. La responsabilité du Département de l'agriculture est de mettre les données à la disposition des autres départements, qui de leur côté doivent s'organiser pour les utiliser correctement.</p> <p>Réalisé : Mise en production des nouvelles fiches d'identification « partenaire agriculteur » et « unités de production » dans le contexte de l'application générale AGRILIEN.</p>
<p>2. Il est également proposé qu'une approche centralisée des résultats des contrôles soit développée, afin que des éléments contrôlés dans le cadre d'une démarche ne soient pas à nouveau sollicités dans le cadre d'un contrôle d'une autre démarche intervenant dans une période donnée (qu'il s'agisse d'un contrôle interne à l'administration ou délégué à un organisme certificateur).</p>	<p>La mission confiée au DPC de réaliser tous les contrôles sur place, permet pour les matières qui relèvent de la DGO3 de rencontrer cette centralisation.</p> <p>Concernant les contrôles délégués à un organisme certificateur, ce dernier est tenu de contrôler tous les points prévus par sa délégation. Les délégations seront revues pour s'assurer que les éléments contrôlés ne sont pas repris par ailleurs.</p>

Une communication permettra aux opérateurs contrôlés de comprendre l'approche contrôle, mise en œuvre à la région dans le respect des lignes directrices de la commission.

En début de visite au sein de l'exploitation, l'agent précisera sa mission. Cela permettra de comprendre pourquoi il remesure ou semble reconstrôler les éléments déjà contrôlés par un de ses collègues. Et redemande des pièces déjà demandées.

Pour le 1er octobre 2017, une version des check-lists élargie reprenant les points contrôlés sera disponible sur le portail de l'agriculture.

Détails sur les différents niveaux de contrôles pour la plupart des matières :

La direction extérieure dans le cadre de l'instruction du dossier, réalise un premier 'contrôle' des dossiers. La direction centrale réalise un second contrôle administratif des documents ; nous sommes toujours dans l'instruction du dossier. Pour Adisa, cette instruction se complète, dès que le montant à payer est calculé, par une visite in situ de la réalité de l'investissement. Ces différents points de contrôles réalisés lors de l'instruction du dossier sont complémentaires et analysent des pièces différentes.

Ensuite intervient, sur base d'analyse de risques, le premier niveau de contrôle de minimum 5 % des dossiers ; pour ces 5 % de dossiers péchés, tout doit-être reconstrôlé, tout remesuré. Ce contrôle est de la responsabilité du département de l'agriculture aidée du Département de la police et des contrôles. Dans la majorité des procédures, cette étape de contrôle de 5% des dossiers permet de réaliser les paiements des 100% de dossiers OK.

Un pourcentage de ces dossiers doit subir un contrôle de second niveau réalisé au sein du département des aides. (complet également)

	<p>Enfin, un organe indépendant de l'Organisme payeur wallon réalise une sélection des dossiers, sur base des paiements, mais avec un minimum de dossiers par catégorie pour revérifier toutes les procédures mises en œuvre par l'administration (premier niveau où c'est le fonctionnement l'administration qui est contrôlé).</p> <p>Tous ces processus sont audités (pour ces niveaux, c'est également l'administration qui est contrôlée) en interne et en externe par la cour des comptes et par les services de la commission européenne (métier et cour des comptes). Dans ce cadre, des dossiers sont aussi péchés pour réaliser de nouveau des contrôles complets, une douzaine par semaine d'audits.</p> <p>Une réelle simplification est attendue de la part des autorités européennes dans ce processus. Dans les faits c'est une complexification à chaque réforme qui est constatée.</p>
<p>3. Il est proposé d'ajuster la charge de travail et le contenu sollicité par l'administration de manière globale autour d'un calendrier des échéances.</p> <p>Ceci, afin d'assurer une cohérence (ne demander que ce qui est utile, éviter des processus spécifiques de demandes pour des éléments mineurs) et d'organiser la demande administrative en basse saison.</p>	<p>Pour ce faire, l'administration a réalisé un cadastre des démarches administratives vis-à-vis de la DGO3.</p> <p>Avec le concours d'eWBS et du consultant ACEMIS, le parcours complet relatif au permis d'environnement est en cours d'analyse.</p> <p>Les différents AGW pour la mise en œuvre de la PAC ont été adoptés en 2015 dans la précipitation, pour s'assurer un minimum de sécurité juridique, alors que les lignes directrices n'étaient pas encore toutes connues. Ce 2 février 2017, les dispositions reprises dans les 6 arrêtés ont été harmonisées. 2 ans après la mise en œuvre, le calendrier complet des échéances est connu. (disponible est sur le portail)</p> <p>Pour les aides du premier pilier et les aides surfaces du second pilier, toutes les demandes pourront intervenir dans le cadre de la demande unique.</p> <p>Dès 2018, il sera possible d'introduire une nouvelle demande de participation à un programme de 5 ans en MAE et en BIO, lors de la demande unique en avril. Le contrat débutant le 1er janvier suivant.</p> <p>Pour les aides aux structures, les demandes peuvent être introduites toute l'année.</p>

	<p>Il reste, pour le dossier aides couplées relatives aux primes ovines, le registre annuel à renvoyer dès qu'il est disponible en janvier.</p> <p>Réalisé 1-7-2017 : ADISA Amélioration des formulaires par la suppression des demandes estimées non pertinentes et le pré-remplissage des données techniques d'identification du demandeur ce qui élimine les erreurs sur la composition de ménage, les données bancaires, etc.</p> <p>Pour les épandages, Cfr CDA</p>
<p>Les surcharges de règles et de contrôles pour les exploitations mixtes et diversifiées doivent faire l'objet d'une attention particulière dans ce cadre. Ces propositions devraient pouvoir s'envisager autour d'un concept de "demande unique" liée à la déclaration de superficie.</p>	<p>Actuellement, une exploitation diversifiée est soumise à la somme des règles que subissent les exploitations spécialisées dans ces domaines. Ce qui démultiplie les démarches. Il n'y a pas de base légale réglementaire pour mettre en œuvre une disposition qui prendrait en compte la mixité des spéculations pour initier un allègement des règles.</p> <p>Courrier COM PAC 2020 pour favoriser une agriculture mixte et résiliente. Mettre en œuvre les sanctions Conditionnalité uniquement pour l'atelier concerné ou permettre aux états membres d'activer, sur base de certains seuils des mesures pour proportionner la sanction.</p>
<p>4. Il est proposé de planifier l'ensemble des contrôles de manière centralisée afin de grouper et assurer la communication entre tous les organismes qui contrôlent.</p>	<p>Comme indiqué plus avant, les contrôles des étapes ultérieures sont, par obligation, planifiés de façon indépendante.</p> <p>Au sein des contrôles du métier, chaque métier se doit de sélectionner sur base des critères de l'analyse de risque. La planification des contrôles du premier niveau est centralisée au DPC. La communication entre les organismes sera revue (protocole de délégations), pour bénéficier de l'input des rapports de contrôle et pour diminuer le travail en aval.</p>
<p>5. Il est également sollicité que toutes les demandes puissent être formulées en allemand.</p>	<p>Cette demande est légitime. Toutes les pistes sont explorées pour y répondre.</p> <p>La fonction publique wallonne n'est pas suffisamment attractive pour les bilingues français-allemand. Les postes ouverts ne sont pas pourvus.</p> <p>L'asbl Agraost reste un partenaire privilégié en région germanophone.</p>

<p>6. Dans l'hypothèse où la première proposition (voir F.1) aboutirait à un dossier général auquel le Producteur aurait accès, il devrait également pouvoir disposer d'un calendrier des échéances adapté à sa situation personnelle.</p>	<p>Le dossier personnalisé est, pour mes compétences, l'interface PAC on Web. Après la DS Web englobant tous les éléments de la demande unique, Adisa on Web, le module lié à l'identification sera aussi dématérialisé et les demandes de modification de la carte CTI se feront en ligne.</p> <p>Le partenaire sera donc invité au moins une fois l'an à se concentrer sur son dossier. Différents systèmes d'alertes sont à l'étude. Celui qui reçoit ma préférence est un système d'alerte pré-coché en annexe de la DS.</p> <p>Pour les éléments qui ne seront pas décochés, le partenaire recevra un mail de rappel de l'échéance, à l'ouverture de la procédure et 15 jours avant la date ultime. Ce dispositif sera testé en 2018.</p>
<p>7 Si ces propositions s'envisagent à moyen terme, les Producteurs souhaitent à court terme ajuster les chemins administratifs suivants : i) ADISA (délais de réponse, fourniture des documents dont dispose déjà l'administration, besoin d'originaux et processus de signatures à répétition), ii) notification échanges effluents et iii) pré-demande MAE-BIO.</p>	<p>i) pour ADISA, un volet de simplification entre en œuvre ce 1er juillet 2017 ; l'identification sera pré-remplie. Ce volet solutionne notamment le problème des signatures à répétitions. Le second volet, courant 2018, permettra de faire l'économie de documents dont dispose l'administration.</p> <p>ii) CDA</p> <p>iii) Surface : en 2018, donc pour les engagements débutant en 2019, les demandes MAE et Bio pourront se faire via la DS.</p>
<p>F.3. Professionnaliser le suivi des dossiers</p>	
<p>8. Il est proposé de développer plus de transparence dans le suivi de son dossier, notamment au travers d'un guichet unique et des personnes clairement mandatées et disponibles pour informer sur l'état de son dossier. Le guichet peut être physique et/ou virtuel avec accès à l'historique et un service de médiation simple et convivial en cas de problème.</p>	<p>Le projet en cours de guichet unique vise à offrir à l'agriculteur les moyens de réaliser toutes ses démarches vis-à-vis de l'Organisme payeur de Wallonie (OPW) sous forme dématérialisée, soit en direct, soit par l'intermédiaire des services extérieurs de la DGO3. Une série d'applications « on line » telles que PAC-on-WEB ou ADISA-on-WEB sont déjà opérationnelles.</p> <p>Pour atteindre l'efficacité optimale, les différents outils (présents ou en cours de développement), nécessitent un socle commun, Partenaire on Web, référentiel unique d'identification des partenaires/usagers de la DGO3.</p> <p>En 2017, 80% des demandes d'aides ont été encodées via l'application internet</p>

	<p>Réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration des aides couplées au formulaire de demande d'aides dès mars 2016. Il n'y a donc plus qu'un seul formulaire. - Pour l'application ADISA : un système de mandat été ajouté dans l'application et sera opérationnel dès le 1er juillet 2017, cela permettra aux consultants qui reçoivent un mandat de répondre à la place des agriculteurs. - Tous les éléments du paysage agricole sont repris dans un système ad-hoc depuis la mi-mai 2017.
	<ul style="list-style-type: none"> - La notice explicative de la demande d'aides intègre les mesures ADISA. De la sorte il n'y a plus qu'un seul document explicatif des aides des 1er et du 2ème pilier de la PAC (aides FEAGA/FEADER). La notice relative à l'année 2017 est disponible sur le portail agricole de Wallonie depuis le tout début de l'année. - Le nouveau portail agricole, plus ergonomique. <p>En cours de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'application « AGRILIEN » est en cours de développement au sein de l'Administration mais n'est pas exportable en l'état sur le WEB. En effet, d'importants travaux de nature informatique s'avèrent indispensables afin de s'assurer de l'unicité des sources authentiques et de l'automatisation des accès à différentes sources authentiques de données telles que le REGISTRE NATIONAL, les différentes BANQUES CARREFOUR ou encore SANITRACE et ce dans le respect des législations européennes, nationales et régionales. Le délai estimé est fin 2018. -La notice explicative de la demande d'aides reprendra un inventaire des questions les plus souvent posées en dehors du domaine strictement FEAGA et FEADER. Elle sera également enrichie par des informations et des contacts utiles portant entre autre sur l'ACISEE, le permis d'environnement et le cadastre des épandages. Selon la décision du CDD du 21/03/2017 (point B5) un inventaire des informations à destination des agriculteurs disponibles sur le portail agricole sera bientôt finalisé. -En 2018, le formulaire d'accès à la réserve de droit aux paiements sera intégré à la demande unique. -En 2018, la demande d'aides sera uniquement accessible via internet. -En 2018, la banque de données ANI intégrera le suivi de troupeaux et des races

9. La fixation et le respect de délais de réponses seraient également à développer, notamment en cas de litiges.	Les délais de rigueur sont prévus par le code.
10. Une attention particulière est sollicitée en regard de la simplicité des courriers et documents envoyés. Le but est d'éviter le langage trop juridique ou trop long pour des démarches qui ne sont faites qu'une fois/an. Des approches plus didactiques pourraient également être développées. Le rappel des échéances par voie de courrier est proposé par un nombre important de producteurs.	Instruction a été donnée à l'administration de revoir les courriers types. Les éléments de références juridiques seront positionnés en note de bas de page, pour que les documents soient juridiquement complets. Pour améliorer la compréhension du message, ils ne seront donc pas repris dans le corps de la lettre.
11. Enfin, plus de clarté dans les détails de chaque paiement devrait permettre aux bénéficiaires de mieux suivre et éventuellement contester les calculs d'aides et les versements.	Certaines améliorations ont déjà été effectuées pour les paiements relatifs à l'année 2016. Le développement est en cours pour que lors de chaque paiement, une information détaillée et personnalisée sur les éléments ayant servi au calcul soit fournie. Pour le paiement de l'avance en octobre 2017, ce sera une pré-notification par mail. Pour les paiements relatifs à la campagne 2018, ces infos seront disponibles en ligne.
F4. Développer le conseil et l'information	
	La notice en annexe de la DS est complétée et mise à jour.
12. Il est proposé de développer plus de disponibilités de conseils pour préparer ou gérer les suites d'une démarche ou d'un contrôle. La disponibilité d'un « call center » informatif serait utile.	La réforme des services d'encadrement est le prochain chantier auquel je vais m'atteler.
13. En lien avec les propositions faites en F.2, un outil informatique du type "Mon parcours administratif" personnalisé est également proposé. Il faut noter que les producteurs travaillent souvent le soir ou le week-end sur leurs documents. Il serait utile d'avoir un contact fiable dans ces moments.	Voir le projet de guichet unique (point 8) Pour les aides couplées : L'ARSIA permet à l'éleveur, via son application CERISE, de suivre en temps réel l'évolution de son troupeau en fonction de ses références (pour les paramètres évolutifs liés aux naissances et aux périodes de rétention des veaux). Fourniture, sur demande de l'éleveur, via l'application CERISE et dans le cadre des Services du Conseil Agricole (SCA), de la liste des mouvements de bovins en anomalie ou en attente de notification afin de permettre la rectification ou la complétude des données nécessaires et relevant de la responsabilité de l'éleveur.

<p>14. Compte tenu des initiatives positives de conseils par des agents des services extérieurs, une plus grande disponibilité d'agents et de compétences de conseils est sollicitée, afin de ne pas limiter la relation à l'administration aux contrôles et sanctions. Donner plus d'explications avec des exemples concrets, avoir des conseils en amont apportés par des gens compétents et motivés, aider plutôt que sanctionner en cas d'incompréhension ou d'inattention sont des demandes portées par un nombre important de producteurs.</p>	<p>J'ai renforcé les équipes en directions extérieures par l'engagement de nouveaux agents, encore 3 en décision du GW du 15 juin 2017. Je leur ai demandé aussi plus de flexibilité pour disposer d'une entraide entre DE, ayant des profils d'agriculteurs différents, les agents ne sont pas sollicités au même moment.</p> <p>Les DE font leur maximum pour rester au contact des agriculteurs.</p> <p>Les agents se relaient sur les dossiers pour que ce ne soit pas le même agent qui vulgarise et qui contrôle.</p> <p>Point de contact officiel</p> <p>Les DE peuvent renvoyer au bon service des autres départements</p> <p>Un éleveur qui n'est pas sur CERISE peut consulter son dossier personnel en DE.</p>
<p>15. Des formations et plus de supports didactiques sur le bon usage des outils informatiques sont jugés utiles.</p>	<p>Le nouveau portail permet de donner plus de visibilité aux outils de vulgarisation.</p> <p>J'ai donné différentes instructions à l'administration pour la publication de notices à destination des agriculteurs.</p> <p>4 nouvelles notices en ADISA ont été publiées au printemps.</p> <p>J'ai demandé une notice plus complète sur les aides couplées et les différentes modifications dans les références qui peuvent apparaître avec le temps.</p> <p>La notice de la demande unique a été complétée et le sera encore.</p> <p>Si vous avez des sujets particuliers sur lesquels vous rencontrez des difficultés, je demanderai à mon administration de réaliser ces procédures en priorité.</p> <p>Les appels à projets « formation » prendront en compte cette demande ; utilisation des outils pour les différentes applications administratives de la gestion quotidienne des fermes.</p> <p>Liste des notices :</p> <p>Notice relative à la demande unique Notice relative au soutien couplé Production biologique et étiquetage des produits biologiques</p> <p>En ADISA : introduction d'un dossier (d'installation ou d'investissements), introduction des factures, notice pour réaliser le calcul de viabilité, compléter un formulaire de transfert d'engagements.</p>

<p>16. Enfin, il est rappelé que le taux de délégation des tâches administratives reste faible dans le secteur en raison de son coût (comparé au coût horaire du travail réalisé par le producteur lui-même). Il est donc proposé de mettre en place un système de chèque-conseil pour faciliter la délégation de certaines tâches.</p>	<p>La réflexion est en cours dans le cadre des aides de minimis. Elle sera approfondie avec les syndicats et les consultants cet été.</p>
<p>F.5. Ajuster les règles aux réalités de terrain et à la taille</p>	
<p>17. A court terme, il est proposé de mieux considérer les réalités agronomiques pour la démarche et les contrôles relatifs à la gestion de l'azote organique, aux effluents, aux clôtures de berges et aux MAE ("donner priorité aux résultats des MAE : moins d'érosion, plus de faune et de flore... plutôt qu'aux mesurages").</p>	<p>point sur lequel je serai particulièrement attentif dans les réflexions PAC 2020, mais ce sera critiqué par la cour des comptes.</p> <p>Agriculture de date à proscrire</p>
<p>18. Il serait utile de simplifier les check-lists d'autocontrôle à la lueur de certaines réalités agronomiques.</p>	<p>Les check-lists sont basées sur les éléments à contrôler pour répondre aux règles européennes. Il faut donc changer ces règles pour qu'elles soient orientées dans un intérêt agronomique. Pour les nouvelles obligations, il s'agit de faire en sorte de ne pas complexifier le dispositif, et se baser si possible sur ce qui existe.</p>
<p>19. Il est aussi mis en avant que les activités de faibles tailles (notamment diversification) devraient faire l'objet de processus d'allègement (dont les règles sanitaires pour la transformation, le transport et la commercialisation).</p>	<p>Les "règles sanitaires" sont avant tout une compétence fédérale. Néanmoins, je pense utile dans le cadre des réflexions pour la prochaine PAC 2020, de prévoir des dispositifs pour permettre d'adapter la sanction pour qu'elle soit pondérée à la taille et au poids de l'atelier responsable de la faille.</p>
<p>20. A moyen terme, il est proposé que toute nouvelle règle soit mise en œuvre l'année suivante après son adoption (N+1). Cela permettrait une meilleure compréhension par toutes les parties ainsi que des tests sur le terrain avant application.</p>	<p>Entièrement d'accord et on va le défendre dans les règlements européens. Nous l'avons notamment répété à maintes reprises pour le règlement omnibus. Je prône N+1 après la publication de l'entièreté des règles publiées, donc on sera plutôt en n+2 par rapport à la parution des règlements du conseil.</p>
<p>F.6. Fixer des règles stables</p>	
<p>21. A court terme, il est proposé que des dispositifs soient développés afin que la mise en application de règles ne donne pas lieu à des évolutions d'interprétation ou d'exigences en cours de mise en œuvre (cas ADISA).</p>	<p>Le problème vient principalement des délais entre l'adoption et la mise en œuvre. Pour ADISA, le régime était applicable dès 2015 alors que PwDR adopté mi-2015. Une piste est d'être plus exigeant au moment de l'adoption des règlements de base pour le futur pour permettre à l'administration de faire son travail correctement et en toute sécurité juridique.</p>

<p>22. A moyen terme et à l'échelle des différents niveaux de pouvoir, il est proposé de fixer des ambitions et des indicateurs de stabilité des règles en lien avec les cycles économiques du secteur.</p>	<p>Je pose le constat : actuellement la plupart des réformes sont liées aux préoccupations budgétaires de l'union. Sur ce sujet, il n'y a pas d'amélioration en perspective, donc obtenir une stabilité pour plus de 7 ans ce sera difficile. Mais les ministres en présence doivent se battre pour maintenir cette ligne (pas de réforme à mi-parcours) et demander d'annoncer plus longtemps à l'avance l'orientation des changements. (applicable en n+2, voir n+3)</p>
---	--

ANNEXE 2 – LISTE DES DOSSIERS D'AVIS

Date	Sujet
05-01-17	Projet d'AM exécutant l'article 28, paragraphe 4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 septembre 2015 relatif aux aides agro-environnementales et climatiques, en ce qui concerne les réductions et le remboursement des aides"
15-01-17	Pastille « Agriculture de Wallonie »
16-01-17	Préoccupation importante des Producteurs vis-à-vis du soutien SOGEPÀ à VEVIÀ
16-01-17	Remboursement MAE
26-01-17	QO - DESQUESNES - Filière Porcine wallonne + QO - PREVOT - Renforcement du soutien au secteur porcin
26-01-17	Agriculture de Wallonie et "Fruits et Légumes de Wallonie"
26-01-17	QO - DESQUESNES - Filière porcine wallonne + QO - PREVOT - Renforcement du soutien au secteur porcin
27-01-17	Etourdissement abattage
01-02-17	Inquiétudes du secteur ovin face aux propositions de décrets visant à interdire l'abattage rituel des animaux sans étourdissement préalable
02-02-17	Bâtiments poules pondeuses bio et plan d'action pour les éleveurs de poules bio en place
10-02-17	Grippe aviaire - confinement des poules pondeuses pour la production d'oeufs "plein air"
10-02-17	Concertation écrite sur "Projet d'arrêté du Gouvernement wallon concernant l'usage de la dénomination « ferme pédagogique »
13-02-17	Grippe aviaire - confinement des poules pondeuses pour la production d'oeufs "plein air"

ANNEXES

15-02-17	Constitution d'un groupe interdisciplinaire sur le loup
16-02-17	mesure de crise - concertation & arrêté train
20-02-17	Jours Sans Viande
27-02-17	Orientation et axes de travail pour la castration des porcelets
27-02-17	QE289 - LEGASSE - Pénurie de légumes
01-03-17	QO - BROGNIEZ - La viande bovine en Wallonie
14-03-17	IRPP BREF update February 2017 - Publication of the BAT conclusions in the Official Journal
21-03-17	projet d'arrêté reconnaissance
21-03-17	modifications du PwDR et demande de la Commission d'adaptation de la fiche SIE ;
24-03-17	Projet de formalités concernant le soutien couplé « brebis » pour la campagne 2017
27-03-17	Projet de Programme wallon de réduction des pesticides / Tous
27-03-17	Projet de Programme wallon de réduction des pesticides / Bio
27-03-17	AGW carcasse
01-04-17	règles de paiement du lait applicables en Wallonie
10-04-17	grippe aviaire
14-04-17	Interpellation - MORREALE - Secteur arboricole wallon et utilisation raisonnée des pesticides
20-04-17	dossier aides grippe aviaire poules pondeuses plein air, canards, autruches
25-04-17	concertation AGW UMR et Recherche et développement
28-04-17	Programme à destination des écoles

20-05-17	Note stratégique secteur ovin et priorités d'appui public
23-05-17	Projet d'arrêté du Gouvernement wallon exécutant le Titre X/1 relatif à la réparation des dommages causés par des calamités agricoles du Code wallon de l'Agriculture "
09-06-17	Concertation écrite sur "Projet d'arrêté du Gouvernement wallon du ... (date) fixant les redevances et rétributions dues pour l'exécution des mesures prises en relation avec le contrôle de la production et de la commercialisation des semences et plants"
15-06-17	Centre pilote sapins de Noël
16-06-17	Concertation écrite sur "Projet d'AM du... (date) portant exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 octobre 2016 relatif à l'octroi de l'aide au démarrage pour les groupements et organisations de producteurs dans le secteur agricole"
22-06-17	Diméthoate cerise
22-06-17	dérives de pesticides en bio
25-06-17	position wallonne sur le projet de règlement bio
27-06-17	Calamités aquaculture
29-06-17	Une Organisation de Producteurs « Agneau wallon » ?
05-07-17	AOP/IGP
26-07-17	Utilisation des références : « truites d'Ardenne », et autres références nationales ou régionales.
04-08-17	Choix et quantification des thématiques liées aux cours de perfectionnement
09-08-17	Helpdesk fipronil
20-08-17	Indemnisation des éleveurs pleins airs touchés par la période de confinement
20-08-17	Suivi des pertes des exploitations touchées par le FIPRONIL
25-08-17	DGO3 - Rémunération des producteurs laitiers dans le système de suivi (baromètre)
29-08-17	Comité de suivi APAQW
05-09-17	Agrément du Comité du Lait asbl en tant qu'OC bio

ANNEXES

10-09-17	Castration - projet TaintStop
10-09-17	AGW aide de crise
12-09-17	concertation AFSCA – B2C et structure d'accompagnement
15-09-17	problème des fientes contaminées FIPRONIL
15-09-17	Concertation - AM aide complémentaire
20-09-17	aide investissement aquaculture
20-09-17	BIO Normes sur les insectes
20-09-17	BIO Normes sur les cailles
20-09-17	BIO Normes sur les pigeonneaux
20-09-17	BIO Sels nitrités
20-09-17	Digestat utilisable en AB
22-09-17	Castration - projet nowalodor
27-09-17	Pastille agriculture locale
01-10-17	Référentiel Alimentation durable wallon
03-10-17	projet déstructuration des viandes
09-10-17	Concertation encadrement CP/Recherche
13-10-17	Transition bâtiments poulettes Bio
14-10-17	Projet Diminution des Phytos F&L

17-10-17	Alerte oeufs bio contaminés au PCB : OBE133
26-10-17	Plan de développement de la filière orge de brasserie
26-10-17	Plan de développement de la filière avicole
06-11-17	Communication AFSCA Viande aux hormones
08-11-17	Intégration critères prix juste dans les marchés publics
13-11-17	Concertation écrite - Projet d'arrêté ministériel du (date) modifiant l'arrêté ministériel du 3 septembre 2015 exécutant l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 septembre 2015 relatif aux aides agro-environnementales et climatiques
14-11-17	Etude Abattoir (RW et AFSCA)
16-11-17	Centres pilotes - Fiche essais
17-11-17	Rencontre au Cabinet - Zones à contraintes naturelles et spécifiques - Transmission aux services de la Commission européenne
21-11-17	Cours de citoyenneté et séminaires animés par GAIA
21-11-17	France : fixation des prix "prix juste" - Quid Wallonie ?
22-11-17	QO - REVOT - Le nouveau site internet easy-agri.com
23-11-17	Dossier indemnisation dégâts loups
23-11-17	QO - ARENS - Le tir au pré
27-11-17	Marquage œufs
30-11-17	Stratégie wallonne de développement durable
30-11-17	Plan stratégique bio mis à jour
30-11-17	sortie paturage ovine BIO: Comment éviter des sanctions?
30-11-17	modification des Arrêtés royaux relatifs aux Règlements H1 et H2 pour le Secteur Aquacole

ANNEXE 3 – LISTE DES ÉVÉNEMENTS D'INFORMATION

Chargés de mission	NBRE	OBJET	LIEU
Catherine Bauraind	1	Conférence marchés mondiaux laitiers	Paris
Catherine Colot	6	CA euro foie gras	Bruxelles
		Cercle des amis du foie gras	Bruxelles
		AG ERPA	Bruxelles
		Visite casserie d'œuf	Roumanie
		Salon Space	Rennes
		CA ERPA	Paris
Christel Daniaux	3	Congrès FNO	Belgique
		Congrès DiverIMPACTS	Versailles
		Voyage tech ovin	France
Caroline Desalle	1	Interreg France-Wallonie	Libramont
Christian Ducarme	1	Salon SEAFOOD	Bruxelles
Alain Grifnée	1	Salon du végétal	Nantes
Hélène Louppe	4	Projet européen Passions Céréales	Paris
		Voyage d'études Filière Orge brassicole	Bretagne
		Agriculture de conservation	France
		Comité d'accompagnement Destination céréales	Paris
Bernard Mayné	3	Salon de l'Agriculture	Paris
		Durabilité France-Bruxelles	Lille
		Rencontre européenne sur les semences paysannes	Lesve
Thiago Nyssens	1	IFOAM Europe Semence Bio	Bruxelles
Sophie Renard	3	Création JRP	Paris
		Journée qualité viandes	Rennes
		Salon Space	Rennes
Marc Schaus	1	Salon Fruits et Légumes	Angers
Laetitia Van Roos	2	Salon de l'Agriculture	Paris
		Marchés mondiaux viande bovine	Paris

COORDONNÉES GÉNÉRALES



Aquaculture

Benoît THOMASSEN

081/240.438

benoit.thomassen@collegedesproducteurs.be



Bio

Muriel HUYBRECHT

Bernard MAYNE

081/240.44(8)7

muriel.huybrecht@collegedesproducteurs.be

bernard.mayne@collegedesproducteurs.be



Aviculture/Cuniculture

Catherine COLOT

081/240.437

catherine.colot@collegedesproducteurs.be



Bovins laitiers

Catherine Bauraind

081/240.445

catherine.bauraind@collegedesproducteurs.be



Grandes cultures

HELENE LOUPPE

081/240.444

helene.louppe@collegedesproducteurs.be



Horticulture comestible

Marc SCHAUS

081/240.443

marc.schaus@collegedesproducteurs.be



Horticulture ornementale

Alain GRIFNÉE

081/240.442

alain.grifnee@collegedesproducteurs.be



Ovin/Caprin

Christel DANIAUX

081/240.441

christel.daniaux@collegedesproducteurs.be



Pommes de terre

Hélène LOUPPE

Marc SCHAUS

081/240.44(4)3

helene.louppe@collegedesproducteurs.be

marc.schaus@collegedesproducteurs.be



Porc

Sophie RENARD

081/240.439

sophie.renard@collegedesproducteurs.be



Viande bovine

Laetitia VAN ROOS

081/240.449

laetitia.vanroos@collegedesproducteurs.be



Economie

Bernard MAYNE

081/240.447

bernard.mayne@collegedesproducteurs.be



Communication

Marie PONCIN

081/240.431

marie.poncin@collegedesproducteurs.be



Communication

Camille PRÉVOT

081/240.436

camille.prevot@collegedesproducteurs.be



Coordinateur

Emmanuel GROSJEAN

081/240.455

emmanuel.grosjean@collegedesproducteurs.be



Assistante Direction

Isabelle MONNART

081/240.435

isabelle.monmart@collegedesproducteurs.be



Responsable

administrative/ finances

Stéphanie DUYSSEN

081/240.440

stephanie.duysen@collegedesproducteurs.be



Assistante

Ressources humaines

Keziah D'ANDREA

081/240.433

keziah.dandrea@collegedesproducteurs.be



Secrétariat

Françoise BELANGER

Séverine CLAVIE

081/240.430

info.socopro@collegedesproducteurs.be



Assistante juridique

Lidwine ROCHETTE

081/240.434

lidwine.rochette@collegedesproducteurs.be



Webmaster

Laura ROOST

081/240.454

laura.roost@collegedesproducteurs.be



COLLÈGE des
PRODUCTEURS

Collège des producteurs

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 boîte 3
5000 Namur

Tél +32 (0)81 240 430

Fax +32 (0)81 240 459

www.collegedesproducteurs.be www.flagri.be



 Wallonie
agriculture
SPW